

## LES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE

<b>Objet</b>
<p>Le budget est l'acte fondamental de toute collectivité car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget principal de la commune relève de la nomenclature M14. Toutefois, ses Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) doivent être constitués en régie et disposer d'une autonomie financière traduite par la création de budgets annexes. Ceux-ci sont soumis à une réglementation budgétaire propre (nomenclature M4). Il s'agit principalement des budgets annexes lotissement, ordures ménagères, eaux et assainissement. Depuis 2012, la réglementation sur les budgets annexes s'applique en Nouvelle-Calédonie imposant aux communes une connaissance des spécificités et des enjeux de gestion.</p>

<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les règles applicables au SPIC et à la comptabilité M4</li> <li>• Décrire le principe d'équilibre du service</li> <li>• Définir les particularités des budgets annexes lotissement, ordures ménagères, eau et assainissement</li> </ul>

<b>Public concerné</b>	<b>Prérequis</b>
Comptables et aide-comptable Responsable financier, secrétaire général	Pratique budgétaire et comptable

<b>Contenu et outils pédagogiques</b>	
<b>Outils pédagogiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salle de cours équipée</li> <li>• Powerpoint</li> <li>• Fiches de présence</li> </ul>	<b>Synthèse de stage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation de la formation</li> <li>• Attestation de la formation</li> </ul>
<b>Modalités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apports théoriques et travaux pratiques</li> </ul>	

<b>Dates de la formation</b>	<b>Nombre de participants</b>
Sur demande	Minimum : 5, Maximum : 12
<b>Tarif inter</b>	<b>Tarif intra</b>
<b>40 000 F HT/stagiaire (Nouméa)</b> <b>44 000 F HT/stagiaire (Koné)</b>	Sur devis

<b>Intervenant</b>	<b>Lieux</b>	<b>Durée</b>
Nadège LERANDY Consultante et formatrice	22, route de la Baie des Dames Ducos – NOUMEA KONE (à déterminer)	2 jours (14 heures)

## **Le programme de la formation**

### **PARTIE I – LES SERVICE PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX (SPIC) : LE CADRE REGLEMENTAIRE**

- A. Qu'est-ce qu'un SPIC ?**
- B. Règlements applicables en Nouvelle-Calédonie en fonction de la taille de la commune**
- C. La création d'une régie autonome**

### **PARTIE II – L'INSTRUCTION M4 DES SPIC : SON BUDGET ET SON EXECUTION**

- A. Le cadre budgétaire et comptable**
- B. La prévision budgétaire**
- C. Les problématiques communes liées aux budgets annexes**
  - 1- Les notions d'équilibre financier du service**
    - a. La notion de coût du service**
    - b. Vers une politique des tarifs**
    - c. La subvention d'équilibre**
  - 2- Le recouvrement des créances : les identifier et mettre en place une politique de recouvrement**
  - 3- Le transfert des actifs : les identifier dans le budget principal et préparer les états à transmettre au comptable public pour intégration**
  - 4- La gestion des actifs et des financements liés**
- D. L'exécution budgétaire**
- E. Les opérations de clôture et de rattachement**

### **PARTIE III – LES PARTICULARITES PAR BUDGET ANNEXE**

- A. Le budget annexe lotissement : la gestion des stocks de terrain**
- B. Le budget annexe ordures ménagères : le calcul de la redevance et des tarifs**
- C. Le budget annexe eau et assainissement : la gestion des investissements**